



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

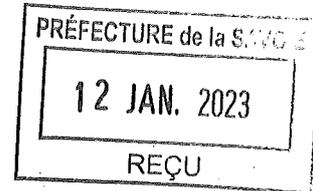
Pôle social  
Direction départementale  
enfance jeunesse famille

SERVICE : ACCUEIL EN ETABLISSEMENTS

Place François Mitterrand  
Carré Curial  
CS 71806  
73018 Chambéry CEDEX

Contact : Gersende CARRET  
04.79.60.28.26  
gersende.carret@savoie.fr

Nos réf. : AD/DA-G/GC



## ARRETE DE DOTATION COMPLEMENTAIRE

**pour l'année 2022 versé par le Conseil Départemental  
à la Fédération ADMR de la Savoie**  
Chemin de la Plaine - BP 39  
73491 La Ravoire Cedex

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.314-1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et aux contentieux ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – portant sur les dispositions générales relatives à la comptabilité, au budget et à la tarification, notamment les articles R.314-4 à R.314-136 (règles de fixation du tarif et modalités de versement du tarif) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification sanitaire et sociale) ;
- VU Le code de la santé publique ;
- VU L'arrêté autorisant la création d'un service d'aide à domicile de la Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de la Savoie du 2 mai 2007, délivré par Monsieur le Président du Conseil départemental pour une durée de 15 ans, en cours de renouvellement ;
- VU L'arrêté portant transfert d'autorisation des activités gérées par l'association « Aide Familiale Populaire » à la Fédération ADMR de la Savoie du 8 janvier 2014 ;
- VU L'arrêté portant transfert d'autorisation des activités gérées par l'association « Arche en Ciel – Service aux familles » à la Fédération ADMR de la Savoie en date du 28 novembre 2014 délivré par Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie ;

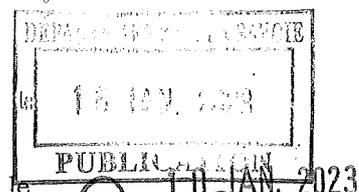
- VU Le vote de l'assemblée départementale du 18 octobre 2019 (fixation du taux d'évolution des dépenses des établissements et services médico-sociaux pour l'année 2020) ;
  - VU Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen (CPOM) 2018-2020 conclu le 20 septembre 2018 entre le Département de la Savoie et la Fédération ADMR de la Savoie ;
  - VU L'avenant n°1 au CPOM 2018-2020 conclu le 26 août 2020 entre le Département de la Savoie et la Fédération ADMR de la Savoie ;
  - VU L'avenant n°2 au CPOM 2018-2020 en cours de renouvellement entre le Département de la Savoie et la Fédération ADMR de la Savoie ;
  - VU La commission permanente du 8 octobre 2021 qui autorise la signature du Contrat de Prévention Protection Enfance (CDPPE) ;
  - VU La commission permanente du 23 septembre 2022 qui autorise l'avenant n°1 du CDPPE ;
- SUR** Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social.

## ARRÊTE

- Article 1** Le dispositif Parent'aise est porté dans le cadre du CDPPE depuis le mois d'octobre 2021 au titre du soutien à la parentalité. Il vient s'ajouter aux dispositifs déjà en place conclus dans le cadre du CPOM.
- Article 2** La Fiche action n° 21-A du CDPPE indique la prise en charge des frais kilométriques des professionnel(le)s du dispositif Parent'aise. Une dotation complémentaire est donc autorisée à hauteur de 2 326.06€ correspondant aux frais kilométriques engendrés par le dispositif Parent'aise en 2021. Les frais kilométriques afférents à l'année 2022 seront également pris en charge sur présentation de facture, selon les modalités indiquées dans la Fiche action citée.
- Article 3** Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et services auxquels il est notifié, à compter de sa notification.
- Article 4** Monsieur le Directeur général des Services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, Monsieur le Président Fédéral du service d'aide à domicile de « ADMR – Activité EJM » sont chargés, chacun en ce qui le (la) concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,

18 JAN. 2023  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
 Pour le Président du Conseil Départemental Chambéry, le  
 Par délégué,



Le Président,

**POUR AMPLIATION**

**Delphine ARRU-GALLART**  
 Secrétaire générale

**Isabelle ROBERT**  
 Secrétaire générale

Pour le Président  
 La Vice-présidente déléguée

**Christiane BRUNET**